



ASSEMBLÉE NATIONALE

16ème législature

Multiplication des microentreprises de sécurité privée et contrôles

Question écrite n° 11289

Texte de la question

M. Julien Rancoule attire l'attention de M. le ministre de l'intérieur et des outre-mer sur la multiplicité des microentreprises opérant dans le secteur de la sécurité privée, notamment pour des prestations de sous-traitance. Cette expansion pourrait potentiellement mettre en péril la viabilité générale de cette filière, tout en soulevant des questions majeures sur la concurrence entre ses acteurs et des questions quant à la qualité des services offerts. M. le député demande donc si des mesures de contrôle sont prises pour surveiller et réguler l'émergence de ces microentreprises dans le domaine de la sécurité privée. Plus spécifiquement, il aimerait savoir si des contrôles adéquats sont effectués afin de vérifier les certificats de qualifications professionnelles des dirigeants de ces microentreprises. Par ailleurs, il l'interroge si le recours à plusieurs niveaux de sous-traitance sur des prestations de sécurité privée ne fait pas encourir le risque d'une altération de la qualité du service, pourtant sensible et d'une précarisation du métier d'agent de sécurité.

Données clés

Auteur : [M. Julien Rancoule](#)

Circonscription : Aude (3^e circonscription) - Rassemblement National

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 11289

Rubrique : Sécurité des biens et des personnes

Ministère interrogé : Intérieur et outre-mer

Ministère attributaire : [Intérieur et outre-mer](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [12 septembre 2023](#), page 8059

Question retirée le : 11 juin 2024 (Fin de mandat)